



**DATE DE PUBLICATION : 4 juin 2018**

Le directeur des Relations sociales

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du Directeur Général des Ressources Humaines donnée au Directeur des Relations sociales le 17 janvier 2011 ;

Délégation permanente est donnée à M. Benoît CAMBIER, chef du service médico-social et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne MONTIGNY-RADMILOVITCH, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à l'exercice des activités du service médico-social, dans la limite de 90 000 euros.

Fait à Paris, le 4 juin 2018

Hervé MATTÉI